



RÈGLEMENT

MARCHE LA RETOURNE NATURE

Samedi 4 avril 2026 – De 12h00 à 14h00

Salle des Fêtes Emile Lescieux
08300 Neuflize



La marche se déroulera le samedi 06 avril 2026 dans le cadre de l'organisation de la deuxième course Nature. Les marcheurs devront payer la cotisation de 3€ pour participer, gratuité pour les moins de 12 ans, accompagnés obligatoirement par un adulte.

Les départs s'effectueront de 12h00 à 14h00

Deux itinéraires sont proposés (8 et 12km) avec un point de ravitaillement commun aux deux parcours. Le sens de la marche est en sens inverse de la Course Nature.

La marche est organisée et encadrée par des bénévoles de l'Association Retourne Courir et de l'Association NNSports, sous la responsabilité du Président, Monsieur Kamal BOUDRA.

Le responsable peut, selon des critères climatiques ou autres, modifier les itinéraires.
En cas d'Alerte Météo de vigilance orange sur le département la marche sera automatiquement annulée.

Les marcheurs doivent respecter les bénévoles encadrants et suivre leurs instructions selon les routes ou les chemins empruntés. Les itinéraires privilégient les chemins, les marcheurs devront suivre les itinéraires et ne pas traverser ou entrer sur une propriété privée. Certaines parties des itinéraires peuvent emprunter ou traverser des routes, le Code de la route s'applique donc. Les cheminements sur route se font en file indienne, du côté droit de la route. Les traversées de route sont interdites en dehors des passages protégés.

Les marcheurs devront respecter les lieux et les structures ainsi que la faune et la flore, et ramener tous leurs déchets.

Les chiens tenus en laisse sont acceptés.

→ En cas de difficulté durant la marche - N° de tél du PC course **06.85.49.56.93**

Tout participant enfreignant ce règlement sera exclu.

Bonne marche à tous.